



Décrétée Grande Cause Nationale pour 2015, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme fait également l'objet d'un plan d'actions, présenté par le Premier Ministre Manuel Valls, le 17 avril dernier à Créteil.

Le Premier Ministre a explicitement indiqué que les priorités présentées dans ce plan d'actions avaient vocation à être intégrées dans les contrats de ville.

Ce plan sera mis en œuvre sur trois ans, de 2015 à 2017 et sera doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros.

Il comporte 40 actions qui sont déclinées en 4 grandes thématiques :

La mobilisation nationale

Cette mobilisation s'articulera autour d'une grande campagne de communication participative s'appuyant sur les réseaux sociaux, d'un fort engagement de la société civile, via la mobilisation de personnalités ayant vocation à devenir des « grands parrains » ou la mise en place d'un « club de mécènes » et enfin d'une adaptation de l'action publique locale (création d'une instance départementale, mise en place de plans territoriaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme...).

Des sanctions plus efficaces et une meilleure défense des victimes

Le préalable à toute action, qu'il s'agisse de sanction ou de défense des victimes, est de parvenir à produire des données plus précises. Il est donc annoncé ici qu'une enquête annuelle de victimation sera réalisée et que le bilan des condamnations sera publié chaque année.

En matière des actions prises à l'encontre des actes racistes et antisémites, elles devront à la fois être plus efficaces - la répression des discours haineux serait ainsi intégré au droit pénal général ; les faits de racisme et d'antisémitisme deviendraient des circonstances aggravantes à tout crime ou délit - et plus pédagogiques - recours à des mesures alternatives tels que travaux d'intérêt général et stages de citoyenneté.

Concernant les victimes, elles devront tout à la fois être protégées (sécurité renforcée pour les lieux de culte, écoles...) et soutenues (spécialisation de l'aide aux victimes d'actes racistes et antisémites).

La protection des utilisateurs d'internet

La protection des utilisateurs d'internet passera par une responsabilité renforcée des plates-formes d'hébergement et par la mise en place de sanctions plus effectives.

La formation des citoyens

Enfin, la formation des citoyens, prendra place d'abord à l'école, avec des personnels et des équipes éducatives mieux formés à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; un dispositif de signalement efficace et des réponses plus adaptées (développement de mesures de responsabilisation et de médiation notamment) ; l'établissement de partenariats entre établissements scolaires et lieux de mémoire, la confrontation à des œuvres ou encore l'éducation à l'image.

Au-delà du parcours scolaire, il s'agira de poursuivre cette « formation » via la mise en place de « parrainages citoyens », le développement de services civiques dans les associations luttant contre le racisme et l'antisémitisme...

En savoir plus :

[Le dossier de presse](#) [1]

Type d'actualites: [Information générale](#) [2]

Dates: Jeudi 23 avril 2015 - 02:00

Thématiques: [Racisme](#) [3]

Publié le 23 avril 2015

URL de la source (modifié le 23/04/2015 - 17:18): <https://www.irev.fr/actualites-0/lutte-contre-le-racisme-et-lantisemitisme-plan-daction-gouvernemental-et-nouveau-volet>

Liens

[1] <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/4040/master/index.htm>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3695>